



Le cabinet « Amsterdam and partners LLP », a été contacté par Maurice Kamto, en prévision à la répression dont pourraient être victimes les manifestants le 22 septembre. Son promoteur, Robert Amsterdam, le célèbre avocat canadien, vient d'adresser une lettre de mise en à Paul Biya .

21 Septembre 2020,

Excellence Monsieur le Président,

Notre cabinet d'avocats représente le professeur Maurice Kamto, président du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC). Nous vous adressons cette lettre pour vous informer que nous défendrons les droits de M. Kamto et du MRC conformément à la Constitution du Cameroun et au droit international des droits de l'homme.

Comme vous le savez sans doute, des manifestations pacifiques à l'échelle nationale ainsi que des activités de l'opposition sont prévues à compter du 22 septembre 2020. Nous, ainsi que l'ensemble de la communauté internationale, suivrons de près les événements qui se dérouleront en République du Cameroun. Nous nous attendons à ce que ces rassemblements

pacifiques, dans l'exercice des droits nationaux et internationaux garantis de liberté d'expression et de réunion, soient autorisés et protégés.

Nous vous informons également de notre intention de demander des comptes aux autorités de la République du Cameroun pour toute violation éventuelle des droits de l'homme, des droits civils et de la sécurité physique du Professeur Kamto, des membres du MRC, et de tous les participants aux manifestations pacifiques et aux activités de l'opposition le 22 Septembre et ultérieurement.

C'est avec une préoccupation particulière que vous avons appris l'arrestation et l'incarcération de M. Kamto en janvier 2019. Celles-ci constituaient une violation flagrante à la fois du droit camerounais et des obligations internationales en matière des droits de l'homme. Nous espérons fortement que ce type d'arrestations et de violations des droits de l'homme ne se reproduira plus.

Notre cabinet d'avocats est prêt et déterminé à protéger les droits de M. Kamto dans toutes les instances juridiques et politiques disponibles. En conséquence, tout responsable de la République du Cameroun qui se livrerait à de telles violations, les autoriserait ou y consentirait, s'exposerait à des conséquences graves. Si nous avons connaissance de violations des droits de l'homme commises par des autorités ou en leur nom, nous avons l'intention, de concert avec les autres conseils, de porter plainte auprès des instances juridictionnelles appropriées au niveau national, régional ou international. En outre, nous sommes prêts à plaider en faveur de l'imposition de sanctions économiques et autres, contre les responsables qui violeront droits fondamentaux de M. Kamto.

Je note en particulier que le harcèlement ou les obstructions aux activités pacifiques de l'opposition politique, ainsi que la violation des droits de M. Kamto et des membres du MRC, pourraient entraîner des sanctions ciblées contre des autorités camerounaises en vertu du Global Magnitsky Act des Etats-Unis d'Amérique et du Global Human Rights Sanctions Regulations du Royaume-Uni. Les personnes ciblées en République du Cameroun désignées dans le cadre de ces programmes de sanctions, pourraient être confrontées à un large éventail de conséquences, notamment le gel de comptes bancaires, la saisie des avoirs détenus à l'étranger et la révocation des visas de voyage pour les personnes désignées et leurs familles.

Nous espérons pouvoir éviter d'en avoir à recourir à de telles actions. Nous supposons que les autorités gouvernementales du Cameroun se conformeront à la fois à la constitution du Cameroun et au droit international afin de respecter les droits du Professeur Kamto, du MRC et des manifestants.

Cela dit, nous, ainsi que l'ensemble de la communauté internationale, suivrons de près la réponse du gouvernement camerounais à l'exercice de la liberté d'expression et de réunion du peuple camerounais le 22 septembre et le traitement qui sera réservé à M. Kamto.

Je vous remercie d'avance de l'attention que vous porterez aux questions soulevées dans cette lettre et de vos efforts pour faire en sorte que les autorités camerounaises respectent et s'assurent du bon respect des droits humains fondamentaux de M. Kamto et du peuple camerounais.

Je vous prie d'agr er, Excellence Monsieur le Pr sident, l'expression de ma haute consid ration.

Robert R. Amsterdam
